

La direction d'[ORANGE BANK](#) / T : 01.55.86.44.44 et les syndicats sont parvenus à un accord après des semaines de négociations et plusieurs journées de grèves. Un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été signé à l'unanimité par les syndicats avec notamment des indemnités de départ supérieures à ce que prévoit la convention collective, c'est à dire deux mois par année d'ancienneté, au lieu d'un demi mois prévu initialement par cette même convention, dans la limite de 30 mois. Le PSE, qui concerne les 165 salariés d'Amiens, ne sera validé qu'à l'issue du prochain conseil d'administration d'Orange Bank à la mi-février. www.orangebank.fr